



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 27

Mercredi 10 juillet 2019

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Reconvilier

Circulation routière

3033-19; Décision concernant une restriction de la circulation

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1)

décide:

Arrondissement administratif du Jura bernois

Commune de Reconvilier

Chemin pour piétons, cycles autorisés

Sur le trottoir au Nord de la route cantonale N°6 entre Reconvilier et Tavannes, entre le débouché de la rue du Bruye et le débouché du Pont d'Amour

Motif de la mesure:

Mise en conformité de la situation existante, selon l'Ordonnance sur la signalisation routière

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du Jura bernois et la Feuille d'avis officielle du district de Moutier, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Indication des moyens de recours

Cette décision peut être contestée par un recours adressé à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne, dans les 30 jours à partir de sa notification. Le recours doit répondre aux critères suivants: être en double exemplaire, adopter la forme écrite, contenir une justification, être signé, et présenter en annexe la décision contestée et d'autres moyens de preuve tangibles.

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Loveresse, le 4 juillet 2019

III^e arrondissement d'ingénieur en chef

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture le 31 juillet et le 1^{er} août 2019

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2019, fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1^{er} au 2 août 2019 fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Courtelay, le 10 juillet 2019

Le préfet et les préfètes: Ph. Chételat, F. Steck, S. Niederhauser



Belprahon

Révision de l'aménagement local – séance d'information à la population

En vue de la procédure de participation et information de la population, avec dépôt public du projet de révision de l'aménagement local, du 12 août 2019 au 2 septembre 2019, nous vous informons d'ores et déjà qu'une séance d'information à la population aura lieu le mardi 20 août 2019, à 19h30, à la salle communale de Belprahon.

Belprahon, le 3 juillet 2019

Conseil communal



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 12 juillet 2019 à 12h et les rouvrira le lundi 5 août 2019 à 10h30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi (à l'exception du jeudi 1^{er} août 2019), entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité pour fixer un rendez-vous.

Court, le 3 juillet 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Alice Rauber, Rue des Fleurs 144, 2746 Crémines

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 700, au lieu-dit: Rue des Fleurs 144

Projet: Construction d'un couvert de jardin, charpente en bois et toit à deux pans recouvert de tuiles en terre cuite. Pose de pavés sous le couvert.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Dérogation: Art. 19 RAC

Zone: HA

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au 8 août 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et moitiées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Taxe des chiens

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale.

En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée à l'administration communale d'ici au 5 août 2019 au plus tard, soit par courriel à l'adresse: secretariat@eschert.ch, soit par téléphone au 032 493 40 85.

Eschert, le 3 juillet 2019

Administration communale

Avis de construction

Requérants: Madame Aline et Monsieur David Knuchel, Les Vergers sous-Village 9, 2743 Eschert.

Auteur du projet: ATB SA Ingénieurs conseils SIA/USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 9, 638 et 642, au lieu-dit: «Vergers sous le Village», commune d'Eschert.

Projet: remblayage du fond du talus situé majoritairement en dehors de l'emprise du permis d'aménagement des eaux «Les Chaudières» pour stabilisation du bâtiment d'habitation no 9.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: PQ «Les Vergers sous le Village» et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Patrouille scolaire

Afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants lors de la sortie des classes, le Conseil municipal souhaite créer une patrouille scolaire constituée de bénévoles.

Cette patrouille scolaire serait mise en place à la rentrée scolaire 2019. Les heures durant lesquelles les patrouilleurs devraient fonctionner sont les suivantes: 8h, 13h et 15h. Cela représente une présence d'environ 15 minutes par fois.

La tranche horaire de 12h serait assurée par les enseignants. Si vous désirez devenir patrouilleur scolaire ou si vous avez des questions, merci de prendre contact avec M^{me} Esther Oester par téléphone au 076 570 37 31 ou par mail à esther.oester@grandval.ch.

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce nouveau projet.

Grandval, le 3 juillet 2019

Le Conseil municipal

Vacances d'été et fermeture de la déchetterie

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera fermé du **22 juillet 2019 au 9 août 2019**.

Réouverture le mercredi 14 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence uniquement, merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12. Pour les cartes journalières, nous vous prions de les réserver sur le site internet www.grandval.ch onglet « cartes journalières ». Les réservations ne seront traitées qu'au retour de la secrétaire. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Puis, la déchetterie sera fermée **les jeudis 25 juillet, 1^{er} et 8 août 2019**.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date des prélèvements: 11 juin 2019

Prélèvement officiel effectué par: M. André Jordi

Nombre d'échantillons: 4 endroits différents

Appréciation bactériologique du laboratoire cantonal de Berne: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Dureté de l'eau en graduation française: 17,9 °f

Escherichia coli: non décelable

Entérocoques: non décelable

Germes aérobies, mésophiles: 14, 13, 30 et 31 par ml dans les différents endroits prélevés du village

Teneur en nitrate: 7,8 mg/litre

Provenance de l'eau: réseau de distribution de l'eau

Traitement de l'eau: désinfection aux rayons UV

Les résultats répondent aux dispositions légales.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale, durant les heures d'ouvertures du bureau.

Grandval, le 10 juillet 2019

Le secrétariat municipal



Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 15 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019.

Moutier, le 26 juin 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Résidence de l'Ecluse Sàrl, Rue de la Paix 33, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Obart architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 3355, au lieu-dit: « Rue de l'Ecluse », commune de Moutier.

Projet: construction d'un immeuble de six appartements avec parking ouvert intégré au bâtiment, aménagement de places de stationnement extérieures et d'une aire de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogation: art. 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Petit-Val

Avis de construction

Remplace et annule les publications des 17 et 24 octobre 2018

Requérant: Fromagerie Amstutz SA, 2717 Fornet-Dessous

Auteur du projet: Arc Architecture sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Emplacement: Fromagerie 45a, 2717 Fornet-Dessous, parcelle N° 63, commune de Petit-Val

Projet: Rénovation de l'enveloppe du bâtiment par pose d'isolation périphérique, création de couverts extérieurs, transformations intérieures, démolition du pavillon de jardin

Dimensions: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: article 24 LAT

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Neukomm Jacques, Le Pairez 53, 2716 Sornetan

Emplacement: Le Pairez 53, parcelle 350 (716.3), commune de Petit-Val

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout commune pour les deux maisons mitoyennes par une pompe à chaleur SPLIT

Dimensions: selon plan

Zone: habitation

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les articles 30 ss LC seront reçues à la même adresse et jusqu'à la même date.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Amstutz Emanuel et Viviane, Moron 26d, 2712 Le Fuet

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Emplacement: Moron 26d, 2712 Le Fuet, parcelle N° 22 (716.1), commune de Petit-Val

Projet: Pose d'un velux sur pan Est

Dimensions: 1140 x 1180 cm

Zone: agricole

Dérogation: aucune, conformité à l'art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Neukomm Pascal, Le Pairez 52, 2716 Sornetan

Emplacement: Le Pairez 52, parcelle 349 (716.3), commune de Petit-Val

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout commune pour les deux maisons mitoyennes par une pompe à chaleur SPLIT

Dimensions: selon plan

Zone: habitation

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les articles 30 ss LC seront reçues à la même adresse et jusqu'à la même date.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Reconvilier

Déjections canines

Ramassage des crottes de chiens

La Police administrative de Reconvilier rappelle que, pour maintenir la propreté et l'hygiène publiques, tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux. Des distributeurs de sacs, dénommés «ROBIDOG», destinés à la collecte des déjections canines, sont disposés à plusieurs endroits du village.

Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à la Loi et quiconque ne respecte pas cette disposition y relative encourt le risque d'être verbalisé.

Reconvilier, le 3 juillet 2019

Police administrative

Fermeture de l'administration municipale

A l'instar des années passées, l'administration municipale sera fermée durant les vacances horlogères. Elle fermera ses portes le jeudi 11 juillet 2019 à 17h et les rouvrira le lundi 5 août 2019 à 10h.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 076 457 78 40.

Le Conseil municipal et l'administration souhaite de belles vacances estivales à tous.

Reconvilier, le 3 juillet 2019

Administration municipale

RU-Calor SA – Travaux sur les routes communales

Pendant les prochaines semaines, RU-Calor SA procédera à des travaux de maintenance sur les conduites du chauffage à distance de Reconvilier.

Ceux-ci nécessiteront l'intervention par creusement des routes communales, notamment sur la Rue du Dr. Tièche, à la hauteur de l'ancien Hotel de Ville, ainsi que sur la Rue de Bel-Air, à la hauteur de l'immeuble N° 17. La fermeture momentanée ou prolongée des secteurs concernés n'est pas à exclure.

Nous remercions d'ores et déjà les usagers et les habitants de leur compréhension pendant cette période.

Reconvilier, le 1^{er} juillet 2019

RU-Calor SA

Avis de construction

Requérant: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 86, Vie des Crêts 19

Projet: Isolation du toit, isolation périphérique de toutes les façades, création de trois fenêtres sur la façade Ouest et de trois fenêtres en pente sur la toiture Nord, changement de tous les volets couleur bleu pâle, fermeture de la façade Sud avec création de trois fenêtres et d'une porte, pose de panneaux solaires sur la toiture Sud, aucun changement d'affectation de la grange (non habitable, non chauffée)

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 10 juillet 2019

Le secrétariat municipal

Fermeture provisoire du point de collecte communal

En raison de travaux, le point de collecte communal est fermé jusqu'à nouvel avis. Il est désormais interdit d'y déposer quelconques objets. Des contrôles seront opérés par le service de la voirie et les contrevenants seront dénoncés.

La déchetterie Celtor SA sur le site Ronde-Sagne à Tavannes est ouverte gratuitement au public tous les samedis matins.

Reconvilier, le 5 juillet 2019

La Municipalité de Reconvilier



Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été le secrétariat et la caisse communales seront fermés du **18 juillet 2019 au 11 août 2019**.

Les dossiers en dépôt public durant la période de fermeture pourront être consultés, sur rendez-vous, au 032 435 58 50 ou natel 079 853 14 50.

Le conseil communal et l'administration communale souhaitent d'ores et déjà un bel été à toutes et à tous

Roches, le 2 juillet 2019

Conseil communal

Nouvel horaire administration communale

Dès le **12 août 2019** l'administration communale sera ouverte comme suit:

Secrétariat: le mercredi de 18h à 19h15

Caisse: le mercredi de 17h15 à 18h15

Merci de prendre note de ce nouvel horaire.

Roches, le 2 juillet 2019

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Dérogation à l'art. 213 RCC al. 7 et 8 (toitures, portes, volets, stores et garde-corps)

Requérants: M. et M^{me} Frédéric et Premila Boss, route de la Scierie 11, 2732 Saicourt.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Glück Alexandre, rue H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage intégré et piscine extérieure en béton, pose de 3 panneaux solaires sur le toit pour l'eau chaude, sur parcelle N° 1065, au lieu-dit «Les Ruaux 3, 2732 Saicourt»

Dimensions: selon plans déposés

Zone: village ancien

Dérogation requise: art. 213 RCC al. 7 et 8 (toitures, portes, volets, stores et garde-corps)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 10 juillet 2019

Secrétariat municipal



Saules

Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du vendredi 19 juillet au lundi 19 août 2019. Réouverture du bureau le mardi 20 août 2019 aux heures habituelles (16h-17h).

En cas d'urgence, il faudra s'adresser à la police cantonale par le 117 ou au maire au 079 825 64 50.

Saules, le 3 juillet 2019

Conseil communal

Course des aînés

Pour la course annuelle qui aura lieu le mercredi 14 août 2019, le délai d'inscription court jusqu'au 5 août 2019.

Cependant, en raison de la fermeture estivale du bureau communal, le dépôt du bulletin d'inscription d'ici au 17 juillet 2019 est vivement recommandé.

Saules, le 3 juillet 2019

Secrétariat communal



Sorvilier

Règlement concernant les émoluments et tarifs

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le nouveau règlement concernant les émoluments adopté le 6 juin 2019 par l'assemblée municipale ainsi que le tarif des émoluments entrent en vigueur au 1^{er} août 2019. Ils peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal

Taille des haies

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Sorvilier, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2019. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83.

Réouverture le 12 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h à 18h30.

Sorvilier, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal



Tavannes

Aux propriétaires de chiens

Il est rappelé que :

- L'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit nous être communiqué immédiatement.
- Les propriétaires de chien non encore inscrit auprès de notre administration sont invités à se présenter munis du carnet de vaccination et des documents AMICUS
- Tout chien doit être muni d'une marque d'identification (plaquette).
- Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de notre service au 032 482 60 45

Tavannes, le 10 juillet 2019

Police administrative, Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérante : Prélude SA, Charles-Schäublin 11, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 1207, au lieu-dit : « Charles-Schäublin 11 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : aménagement de toilettes pour personnes à mobilité réduite, création d'un bureau/contrôle à l'intérieur du bâtiment par des cloisons en Fermacell, pose d'une climatisation extérieure pour refroidir le local informatique et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA pc.

Dérogation : art. 64 al. 1 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Avis de construction

Requérant : Salon Thérèse, Mazzola Paola, Grand-Rue 12, 2735 Malleray

Auteur du projet : Belmonte & Fils Sàrl, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : M^{me} Paola Favarel Mazzola, Pré Rond 12, 2735 Malleray

Projet : réfection de la façade externe complète du salon de coiffure, crépis et nouvelle peinture gris clair et gris foncé, à la Grand-Rue 12, sur parcelle N° 1169 en zone HA PC à Malleray, commune de Valbirse

Dépôt public au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 2 août 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et

déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 27 juin 2019

Conseil communal de Valbirse

Horaire d'été de l'Administration communale

Durant les deux semaines du 15 juillet au 26 juillet 2019, le bureau communal sera ouvert uniquement le matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous.

L'Administration sera complètement fermée durant la semaine du 29 juillet au 2 août 2019.

Pour les situations d'urgence uniquement, vous avez la possibilité de téléphoner au 079 945 98 25 (Secrétaire communale suppléante) ou 078 601 84 05 (Maire).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été ensoleillé et de bonnes vacances.

Bévillard, juin 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 815, au lieu-dit : « Chemenay 11 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : rénovation et agrandissement du bâtiment actuel afin d'assurer le rangement de l'ensemble des véhicules d'intervention des pompiers et des travaux publics, fermeture du couvert au sous-sol par des portes, construction d'une halle couverte en bois sur l'actuelle dalle en béton au rez-de-chaussée, pose d'un silo à sel sur un socle en béton et aménagement d'une place de lavage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Dérogations : art. 45 al. 4 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de route – Fête du 1^{er} août

La route du Sautour (depuis le ruisseau jusqu'à la route cantonale) sera fermée du jeudi 1^{er} août 2019 à 12h jusqu'au vendredi 2 août 2019 à 9h. (fermeture totale y compris piétons).

Cette réglementation est due au tir des feux de la fête nationale du 1^{er} août. Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Bévillard, juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : Germiquet-Legrand Laurence, Champ de la Pierre 26, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Belmonte & Fils Sàrl, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Germiquet-Legrand Laurence, Champ de la Pierre 26, 2736 Sorvilier

Projet : réfection de la façade externe complète, nouvelle peinture brun taupe et blanc cassé, remplacement de la vitrine et de la porte d'entrée par une porte-fenêtre côté Nord, à la Grand-Rue 43, sur parcelle no 1199 en zone HA Périmètre de protection de l'aspect local à Malleray, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 9 août 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 8 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Eco Lignière SA, c/o Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Gunep GmbH, Dürmetweg 2, 4457 Diegten.

Emplacement : parcelles N°s 202 et 1606, aux lieux-dits : « Champ-Martin 12 et Rue des Mélèzes 15 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : raccordement de la résidence de l'Aubue au réseau de chaleur à distance d'Eco-Lignière SA. Pose en terre de conduites flexibles PEX préisolés pour le transport de l'eau chaude jusqu'à la halle polyvalente sise sur la parcelle N° 202 du ban de Malleray.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZUP G et ZUP H.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration

communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juillet 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Jonathan Wahli, le Vélé 4, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs, P.-A. Niederrhäuser SA, Rue Aimé Charpilloz 6a, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Monsieur Jonathan Wahli, le Vélé 4, 2735 Bévillard

Projet : construction d'un abri pour rangement de matériel de jardin, couvert à bois et d'une serre ; installation de tuiles solaires photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 207, Le Vélé 4, en zone H3, à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du **jusqu'au 9 août 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 8 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : COOP Immobilien AG, Kasparstrasse 7, 3027 Berne.

Auteur du projet : Leschot Architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Emplacement : parcelles N°s 321 (Bévillard) et 1634 (Malleray), au lieudit : « Route Principale 3 », commune de Valbirse.

Projet : transformation et agrandissement de la surface commerciale COOP, pose d'enseignes lumineuses, pose d'une échelle à crinoline sur la façade Ouest, pose de panneaux solaires, PAC, ventilateurs

et installations techniques en toiture, réaménagement des places de stationnement, pose d'une gare à chariots, déplacement du passage pour piétons sur la route cantonale, suppression d'un candélabre et pose de deux nouveaux candélabres.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : centre (Bévillard) et ZPO « Espace Birse » (Malleray).

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Divers

Communauté scolaire de Jean-Gui

Appartement rénové à louer

se situant à la montagne, dans l'école primaire de Jean-Gui, au 2^e étage, de 5 pièces, 2 salles d'eau, balcon, 1 garage. Idéal pour une famille, possibilité de jardiner, animaux pas souhaités.

Il est vivement souhaité que les locataires se chargent de la conciergerie extérieure du bâtiment (12h. à 16h. par mois, rémunéré).

CHF 1'130.- charges comprises.

Libre dès le premier octobre 2019

Informations : cr.fuhrer@bluewin.ch

La Tanne, le 2 juillet 2019

Au nom de la Communauté scolaire

La secrétaire Corinne Zingg

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

i informations pratiques



Valbirse

Commune de Valbirse
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Mercredi: 10 h - 12 h
après-midi fermé
Jedi: 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Vendredi: 10 h - 12 h et 14 h - 16 h

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture:
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jedi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet

www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:

Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30

www.champoz.ch

admin.champoz@bluewin.ch



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch

Heures d'ouverture:

mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

i informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire d'été

Dès le 1^{er} avril et jusqu'au 30 novembre 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Lundi, mardi et jeudi 13 h 15 à 16 h
Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	40	36	02.10.2019	mercredi	52	25.12.2019	SUPPRIME
29	28	17.07.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi			
30		24.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi			
31		31.07.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi			
32		07.08.2019	SUPPRIME	44	40	30.10.2019	mercredi			
33	29	14.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi			
34	30	21.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi			
35	31	28.08.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi			
36	32	04.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi			
37	33	11.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi			
38	34	18.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi			
39	35	25.09.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi			